

Comité du programme et budget

Quinzième session

Genève, 1^{er} – 3 septembre 2010

NIVEAU D'UTILISATION DES RESERVES ET SYNTHESE FINANCIERE ACTUALISEE POUR 2010

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document i) fait le point sur le niveau des fonds de réserve et de roulement (FRR) après la clôture de l'exercice biennal 2008-2009¹; ii) indique le niveau des crédits alloués sur les FRR approuvés par les États membres jusqu'à présent et récapitule les estimations actualisées en rapport avec l'incidence de l'introduction des normes IPSAS sur les FRR et les crédits qu'il est proposé d'affecter à un système intégré de planification des ressources à l'OMPI, et iii) contient une synthèse financière actualisée pour l'exercice 2010-2011 et les indications sur son incidence potentielle sur le niveau des FRR disponibles.

1

Voir aussi le Rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2008-2009 (publication FMR/2008-2009).

2. La proposition d'utilisation des FRR (pour le système intégré de planification des ressources à l'OMPI) est présentée en tant que telle dans un document séparé, pour examen par les États membres.

3. Le Comité du programme et budget est invité à recommander aux assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du contenu du présent document.

[Des renseignements sur le niveau d'utilisation des réserves et une synthèse financière actualisée pour 2010 figurent dans les pages qui suivent]

RENSEIGNEMENTS SUR LE NIVEAU DE L'UTILISATION DES RÉSERVES ET SYNTHÈSE FINANCIÈRE ACTUALISÉE POUR 2010

INTRODUCTION

1. Toutes les unions ont dégagé un excédent pour l'exercice biennal 2008-2009. Compte tenu de la politique de l'Organisation en matière de réserves (voir les documents A/35/15 et A/35/6), le niveau visé en ce qui concerne les fonds de réserve et de roulement a été atteint et dépassé pour l'exercice biennal, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous.

Tableau 1 : FRR par union à la fin de l'exercice 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions	Union PCT	Union Madrid	Union La Haye	Union Lisbonne	Total
FRR aj, fin 2007	24'321	138'029	41'509	(339)	111	203'630
Recettes 2008-2009	38'285	458'920	100'818	7'484	1'923	607'431
Dépenses 2008-2009	36'192	432'924	99'129	6'666	1'888	576'799
Excédent/déficit	2'093	25'995	1'689	819	35	30'632
Dépenses projets spéciaux 2008-2009 fonds de réserve	751	4'255	992	6	6	6'009
FRR fin 2009	25'663	159'770	42'207	473	140	228'253

2. Les dépenses, d'un montant total de 6 millions de francs suisses, indiquées sous "Dépenses projets spéciaux" dans le tableau ci-dessus correspondent aux dépenses réalisées au moyen des crédits approuvés par les États alloués sur les fonds de réserve (voir la publication FMR/2008-2009). Ces crédits, tels qu'ils ont été approuvés par les États membres, sont indiqués dans leur totalité dans le tableau ci-dessous et s'élèvent, au total, à 31,1 millions de francs suisses.

CRÉDITS ALLOUÉS SUR LES FRR

3. Outre les projets dont le financement au moyen des FRR a déjà été approuvé, les autres éléments ci-après ayant une incidence sur le niveau des FRR sont indiqués dans le tableau ci-dessous : i) la proposition relative à l'affectation exceptionnelle des soldes non dépensés des budgets approuvée dans le cadre du programme et budget révisé pour 2008-2009 en faveur de projets relevant du Plan d'action pour le développement (mise en œuvre des recommandations n^{os} 2, 5, 8, 9, et 10 – voir la publication FMR/2008-2009); ii) la proposition relative à un projet intégré de planification des ressources (voir le document WO/PBC/15/17 pour tous les détails de la proposition); et iii) l'estimation de l'incidence de la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) (qui sera actualisée pendant la deuxième moitié de l'année compte tenu des recommandations du vérificateur externe des comptes et des résultats pour 2009). Il convient aussi de rappeler que les montants approuvés pour financer le projet relatif à la nouvelle construction et le projet relatif à la nouvelle salle de conférence, soit 20 et 24 millions de francs suisses respectivement, continueront de faire partie des réserves de l'Organisation et sont donc considérés comme s'inscrivant dans une autorisation d'utiliser les FRR sans réduction de leur valeur.

Tableau 2 : Synthèse de l'utilisation des FRR
(en millions de francs suisses)

	Montant	Liquidités	Observation
- Modernisation MAPS, phase I.	3,6	3,6	approuvé 2007 et 2009
- Modernisation MAPS, phase II.	1,9	1,9	approuvé 2009
- Modernisation MAPS, phase III.	8,3	8,3	approuvé 2009
- Base de données indications acceptables de produits et services	1,2	1,2	approuvé 2009
- Modules informatiques Règlement financier et règlement d'exécution et normes IPSAS	4,2	4,2	approuvé 2008
- Projet architectural et technique - nouvelle salle de conférence	4,2	4,2	approuvé 2008
- Sécurité	7,6	7,6	approuvé 2008
Sous-total approuvé jusqu'à présent	31,1	31,1	Sur ce montant, 6 millions de francs suisses ont été dépensés à la fin de 2009
- Report des projets au titre du Plan d'action pour le développement	7,2	7,2	proposé rapport gestion financière 2008-2009
- Proposition relative à la planification des ressources	25,0	25,0	présentée aux assemblées d'octobre 2010
- Incidence de la mise en oeuvre des normes IPSAS	21,1	--	estimation, à ajuster compte tenu des recommandations du vérificateur externe des comptes et des résultats 2009
Sous-total proposé 2010 et ajustement normes IPSAS	53,3	32,2	
TOTAL GÉNÉRAL	84,3	63,2	
Projets dont le financement est autorisé, sans incidences sur le niveau des FRR			
- Nouvelle construction	20,0	20,0	autorisé 2008
- Nouvelle salle de conférence	24,0	24,0	autorisé 2009
	44,0	44,0	

4. Ainsi que cela a déjà été noté l'année dernière (voir le document WO/PBC/14/8), sauf dans le cas de l'ajustement de 21,1 millions de francs suisses concernant les normes IPSAS, les projets financés à partir des FRR supposent une diminution des niveaux de liquidités de l'Organisation, i) les dépenses concernant les projets de constructions (projet relatif à la nouvelle construction et projet proposé de la nouvelle salle de conférence) seront capitalisées dans leur intégralité et ii) d'autres dépenses relatives à des projets seront capitalisées dans la mesure autorisée et requise selon les normes comptables applicables. Toutefois, par souci de prudence dans la présentation des estimations relatives aux liquidités des FRR de l'Organisation, les projets qui ne concernent pas le domaine de la construction sont indiqués comme utilisant totalement les FRR, c'est-à-dire que les coûts qui leur sont imputés sont comptabilisés comme charges. Ainsi que cela est noté plus haut au paragraphe 3, il est souligné que l'ajustement de 21,1 millions de francs suisses concernant les normes IPSAS dépend de l'examen réalisé par le vérificateur externe des comptes, et il se pourrait qu'il soit encore relevé par suite d'ajustements apportés au total des engagements de l'Organisation au titre de diverses prestations en faveur des fonctionnaires (cessation de service, prestations médicales après la cessation de service, etc.). Même si ces ajustements demeurent hypothétiques, s'ils se concrétisent, il pourrait s'en suivre une nouvelle augmentation de 15 à 18 millions de francs suisses, ce qui entraînerait un ajustement à la baisse du niveau des FRR.
5. La part de la dotation par union en ce qui concerne les montants indiqués ci-dessus (à l'exception du projet relatif à la nouvelle construction et du projet relatif à la nouvelle salle de conférence) est indiquée dans le tableau ci-dessous. La dotation proposée par union a été calculée conformément à la méthode de répartition approuvée par les États membres dans le cadre du programme et budget. Le tableau 3 indique en outre l'incidence envisagée de l'ajustement concernant les normes IPSAS par union, et confirme que le niveau global des FRR de l'Organisation peut absorber ces ajustements. Il convient de noter que les réserves de l'Union de Madrid et de l'Union de La Haye seraient inférieures à leur niveau de réserve respectif visé si tous les crédits alloués et tous les

montants correspondant aux ajustements étaient dépensés et mis en œuvre en même temps. Il convient de rappeler toutefois que i) les crédits sont dépensés sur plusieurs années et auront donc un effet sur les FRR à plus long terme, les résultats des exercices biennaux et l'évolution du niveau visé pour les réserves permettant dans l'intervalle de revenir aux niveaux de réserves disponibles, et ii) le recul temporaire des niveaux des FRR en deçà du niveau visé n'est pas synonyme d'illiquidité ou d'insolvabilité, les niveaux de réserve continuant d'être positifs et d'un bon niveau.

Tableau 3 : Synthèse des FRR disponibles par union
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions	Union PCT	Union Madrid	Union La Haye	Union Lisbonne	Total
FRR fin 2009	25 663	159 770	42 207	473	140	228 253
<i>PRÊT du PCT à La Haye 2009</i>		(3 000)		3 000		-
FRR ajustés fin 2009	25 663	156 770	42 207	3 473	140	228 253
<i>Dotations déjà approuvées, non encore réalisées</i>	1 253	7 099	13 684	3 011	3	25 050
Solde disponible FRR janv. 2010	24 410	149 671	28 523	462	137	203 203
Affectation FRR proposée 2010						
- Soldes d'ouverture 2010 affectés Plan d'action développement recom. 2,5,8,9,10	487	6 672	12	-	11	7 182
- Proposition planification des ressources	1 695	23 226	41	-	39	25 000
FRR disponibles après réalisation de toutes les dotations	22 229	119 773	28 470	462	86	171 022
Objectif FRR 2010-2011	18 490	68 524	28 381	1 442	-	116 836
Solde FRR disponible au-delà de l'objectif visé	3 739	51 250	90	(980)	86	54 186
<i>Ajustement concernant les normes IPSAS*</i>	(1 320)	(17 546)	(2 568)	299	25	(21 109)
FRR disponibles après ajustement	2 420	33 704	(2 478)	(681)	112	33 077

*estimation, sera ajustée compte tenu des recommandations du vérificateur externe des compte et des résultats 2009

6. Des rapports de situation en ce qui concerne les projets dont le financement à partir des FRR a été approuvé précédemment par les assemblées sont soumis séparément au Comité du programme et budget ou aux assemblées des unions respectives intéressées (Union de Madrid et de La Haye en ce qui concerne les projets financés grâce à leur part des FRR); les rapports de situation respectifs indiquent les dépenses effectivement réalisées pour les projets en question. Les paragraphes 7 et 8 ci-dessous contiennent un bref résumé de l'état d'avancement des travaux en ce qui concerne les projets financés au moyen des réserves des unions de Madrid et de La Haye.
7. Ainsi que cela a été indiqué aux assemblées, des unions de Madrid et de La Haye en 2009 (documents MM/A/42/2 et H/A/28/2), les travaux ont progressé moins rapidement que prévu en ce qui concerne l'exécution de la phase I de la stratégie de modernisation informatique, mais des progrès concrets ont été réalisés, de nombreuses nouvelles fonctionnalités ayant été mises à la disposition des parties intéressées par le système. Tous les sous-projets de la phase I devraient être achevés (et par conséquent toutes les ressources allouées seront utilisées en 2010). Par suite d'un grave manque de personnel dans le domaine de la programmation possédant les compétences techniques nécessaires pour le maintien des anciens systèmes, une approche modifiée pour les phases II et III de la stratégie de modernisation informatique a aussi été présentée aux assemblées des unions de Madrid et de La Haye en 2009. La pénurie de compétences évoquées ci-dessus a accentué les risques opérationnels liés au maintien d'une situation de dépendance à l'égard de l'architecture technique des anciens systèmes. Selon l'approche modifiée, il est prévu de combiner les phases II

et III en un seul projet. Il est proposé de confier à un partenaire stratégique commercial la tâche de déterminer une nouvelle architecture technique et de procéder à une refonte des opérations dans le cadre des systèmes MAPS et DMAPS; ce partenaire serait choisi à la suite d'une procédure visant à susciter des manifestations d'intérêt et d'un appel d'offres international. Les assemblées des unions de Madrid et de La Haye ont approuvé l'approche modifiée, y compris un plan de mise en oeuvre du projet jusqu'en 2012. Il a aussi été convenu de financer l'approche modifiée en totalité à partir des fonds de réserve. L'élaboration de la documentation nécessaire est suffisamment avancée pour que la procédure de passation des marchés en vue d'un regroupement des phases II et III puisse débuter en juin 2010. Un résumé détaillé du projet sera élaboré en vue d'être examiné par les assemblées des unions de Madrid et de La Haye en septembre 2010.

8. Comme cela a été approuvé par l'Assemblée de l'Union de Madrid (paragraphe 28 du document MM/A/42/4), le Bureau international a lancé en octobre 2009 la mise en oeuvre du projet visant à accélérer la création d'une base de données dans le cadre du système de Madrid, répertoriant les indications acceptables de produits et de services (ci-après dénommé "base de données P&S du système de Madrid"), tâche à laquelle a été affectée un montant de 1,2 million de francs suisses prélevé sur le fonds de réserve de l'Union de Madrid. D'octobre 2009 à avril 2010, des progrès notables ont été réalisés s'agissant du traitement de nouvelles indications à inclure dans la base de données. À la fin avril 2010, la base de données contenait déjà plus de 25 200 indications en anglais, 15 800 en français et 17 100 en espagnol. Comme prévu initialement, le contenu de la base de données sera mis à disposition en ligne sur le site Web de l'OMPI au plus tard en octobre 2010. Les offices de quatre parties contractantes intéressées sont déjà convenues de collaborer à l'élaboration de la base de données en validant les termes y figurant. Sur le plan budgétaire, l'exécution du projet est en bonne voie : environ 75% du total des crédits budgétaires avaient été dépensés ou engagés en avril 2010. Un rapport intérimaire détaillé sur la mise en oeuvre du projet sera soumis à l'Assemblée de l'Union de Madrid en septembre 2010.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE 2010-2011

9. En accord avec sa volonté constante de mettre en oeuvre une gestion financière prudente ainsi que de suivre attentivement et de gérer rigoureusement les effets des turbulences que traversent les marchés économiques et financiers mondiaux, le Secrétariat examine régulièrement les estimations actualisées établies pour les niveaux de dépenses et de recettes de l'OMPI sur l'exercice biennal. Alors que les perspectives continuent d'être positives par rapport au recul important constaté au cours de l'exercice biennal précédent, les augmentations prévues en ce qui concerne les enregistrements et les renouvellements dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye ainsi que les demandes internationales selon le PCT, peuvent se révéler exagérément optimistes compte tenu des difficultés persistantes que rencontre l'économie mondiale. Il n'existe pas actuellement d'éléments ou de données suffisants justifiant une révision officielle à la baisse des estimations budgétées en ce qui concerne les recettes et la charge de travail, mais le Secrétariat suit l'évolution des statistiques et des tendances pertinentes avec beaucoup d'attention. Des estimations révisées en ce qui concerne la charge de travail correspondante continuent d'être communiquées aux États membres tous les trimestres par l'intermédiaire de l'Observatoire financier.
10. La plupart des prévisions récentes laissent envisager un risque de baisse des recettes qui pourrait atteindre environ 18 à 19 millions de francs suisses par suite i) d'une diminution de la charge de travail attendue dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, et ii) d'une réduction des taxes proposée en relation avec la mise en oeuvre d'une procédure différenciée de dépôt dans le cadre de l'application des principes UDRP (Centre d'arbitrage et de médiation), qui permettrait le dépôt de plaintes plus concises moyennant une baisse des taxes. Le Secrétariat suit attentivement et gère activement l'affectation des dépenses et le niveau global des dépenses afin de faire en sorte que ce niveau reste dans la limite des recettes dégagées pendant l'exercice biennal. Toutefois, pour le cas improbable où les recettes seraient proches de l'hypothèse pessimiste envisagée dans le budget, il peut être préférable de permettre que les dépenses dépassent les recettes afin d'assurer une

stabilité opérationnelle à l'ensemble de l'Organisation. Le tableau ci-dessous présente une synthèse des estimations actuelles les plus favorables à la fois en ce qui concerne les recettes et les dépenses ("hypothèse de base"), par rapport aux chiffres budgétés ainsi qu'aux hypothèses élevée et basse en ce qui concerne les recettes.

Tableau 4 : Synthèse financière pour 2010-2011
(en millions de francs suisses)

	2008-09 Montant effectif	2010-11 Budget approuvé	Fourchette 2010-2011 (à partir des estimations de recettes actualisées en juin 2010)		
			Hypothèse basse	Hypothèse de base	Hypothèse élevée
Solde d'ouverture FRR	203,6	203,6	228,3	228,3	228,3
Recettes	607,4	618,6	572,4	600,0	622,1
Dépenses	576,8	618,6	588,3	600,0	610,0
Excédent/(déficit)	30,6	0,0	(15,9)	0,0	12,1
FRR après résultats	234,3	203,6	212,3	228,3	240,4
Dépenses réserves	6,0	-	25,0	25,0	25,0
FRR fin exercice biennal	228,3	203,6	187,3	203,3	215,4
<i>Réserves en % des dépenses de l'exercice biennal</i>	39,6%	32,9%	31,8%	33,9%	35,3%
Dotations déjà approuvées non encore réalisées	25,0*	25,0	- **	- **	- **
Dotations proposées 2010	7,2	-	32,2	32,2	32,2
FRR disponibles après réalisation de toutes les dotations	196,0	178,6	155,1	171,1	183,2
Objectif fonds de réserve 2010-2011 (tel que budgété)	116,8	116,8	116,8	116,8	116,8
Solde fonds de réserve	79,2	61,7	38,3	54,2	66,3
<i>Ajustement normes IPSAS***</i>	21,1	21,1	21,1	21,1	21,1
FRR disponibles après ajustement	58,1	40,6	17,2	33,1	45,2

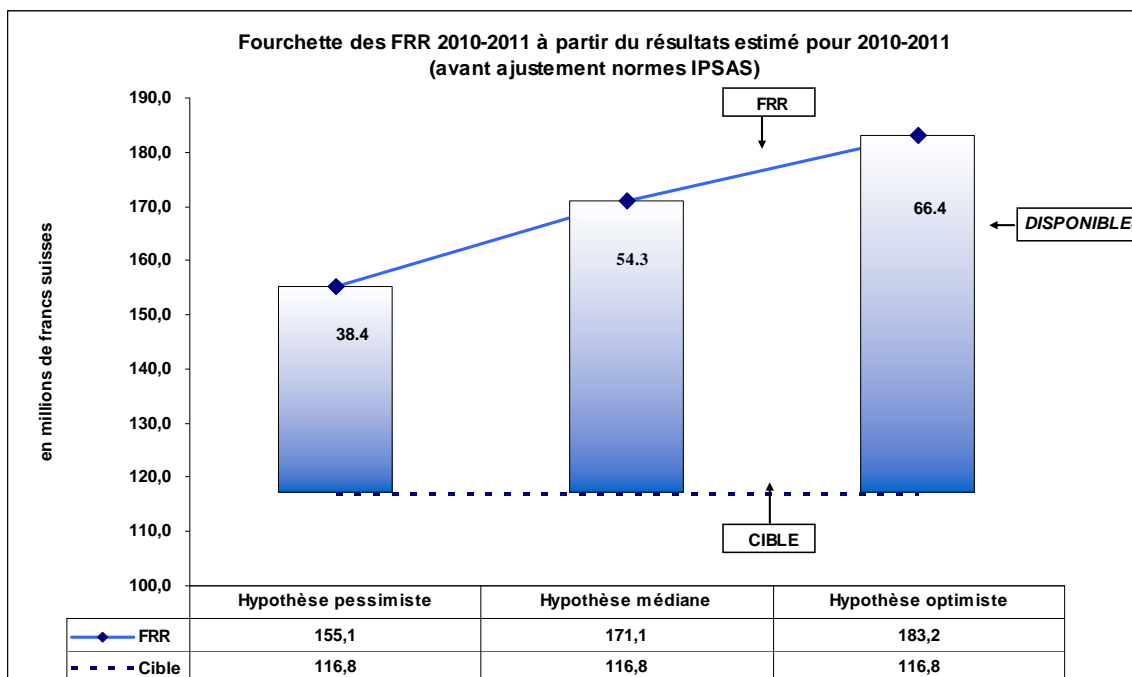
*soldes d'ouverture 2010 rec. 2, 5, 8, 9, 10 du Plan d'action pour le développement (alloués)

**comprend les soldes d'ouverture 2010 pour rec. 2, 5, 8, 9, 10 du Plan d'action pour le développement (alloués) et proposition de projet de planification des ressources

***estimation, à ajuster compte tenu des recommandations du vérificateur externe des comptes et des résultats 2009

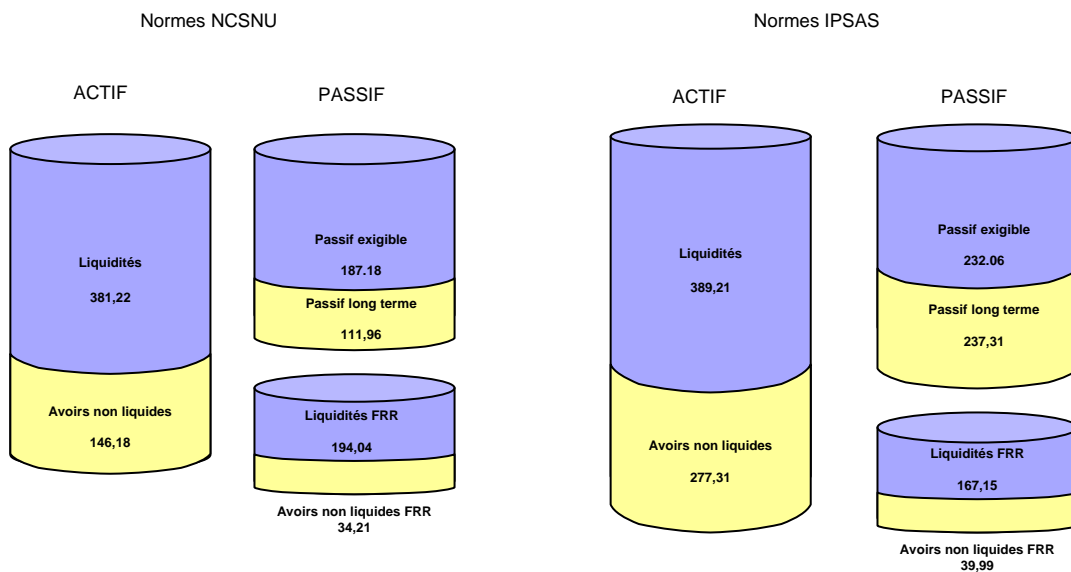
11. Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessus, le montant total des FRR devrait dépasser le niveau des fonds de réserve visé et donne la latitude appropriée en vue de l'allocation proposée des crédits pour le financement des projets et des ajustements nécessaires en ce qui concerne les normes IPSAS.
12. Le diagramme ci-dessous donne un aperçu de l'effet potentiel des hypothèses optimiste et pessimiste en matière de recettes indiquées dans le tableau 4 ci-dessus quant au niveau des FRR disponibles en excédent du niveau visé.

Diagramme 1 : Réserves disponibles selon les hypothèses concernant les recettes présentées pour 2010-2011 (en millions de francs suisses)



13. Ainsi que le montre le diagramme 2 ci-dessous, le niveau de liquidité de l'OMPI est sain, 85% (selon les normes NCSNU) et 81% (selon les normes IPSAS) de ces FRR étant détenus sous forme de liquidités. Le niveau de liquidité correspond à la totalité des ressources de trésorerie déduction faite du passif exigible. Dans ce calcul, l'ajustement en fonction des normes IPSAS tendant à reporter les recettes au titre du PCT et des marques dans l'attente de la publication finale n'a pas été pris en compte étant donné que le report des recettes ne représente qu'un retard dans le temps et non pas une réduction des recettes. L'OMPI est une institution qui tire des recettes de ses diverses taxes et d'autres sources régulièrement ce qui lui permet de reconstituer ces liquidités. En outre, le Traité de Madrid et le Règlement d'exécution du PCT ne prévoient que très peu de situations dans lesquelles des remboursements de taxes sont possibles ce qui limite l'incidence d'un report des recettes aux liquidités reçues en relation avec le paiement des taxes.

Diagramme 2 : Liquidité des FRR (en millions de francs suisses)



[Fin du document]